



La gabusienne

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

MAIRIE DE ST BARTHELEMY

Sommaire

- *Information municipale
- *Arbres, haies, voies publiques
- *Relève des compteurs d'eau
- *Rentrée scolaire + règlement de la cantine 2012/2013
- *Info Syndicat des Eaux
- *Conciliateur de justice
- *que faire à la rentrée sur St Barth
- *Rentrée du Centre Social de Ile du Bataioir
- *A vos agendas
- *état civil

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr
 Rédaction - Administration et impression - Mairie de St Barthelemy



04 74 84 63 25

Lundi 8 h 30 - 12 h 00
 13 h 30 - 17 h 00
Mercredi 8 h 30 - 12 h 00
 13 h 30 - 17 h 00
Vendredi 8 h 00 - 12 h 00

INFORMATION MUNICIPALE

L'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) suit son cours. Le projet sera porté à votre connaissance lors d'une réunion publique programmée le **mardi 9 octobre 2012 à 19 heures à la Salle des Fêtes.** Il s'agit d'une réunion d'information générale au cours de laquelle le zonage ne sera pas encore abordé. Nous invitons toutes les personnes intéressées à assister à cette présentation.

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi } 8h30 - 11h45
 Mardi } 13h30 - 17h45
 Mercredi }
 Jeudi } 13h30 - 17h45
 Vendredi } 8h30 - 17h45
 Samedi }
 Route de Manthes
 Tél 04 74 84 61 81
 pensez à votre badge

ORDURES MENAGERES

Ramassage VENDREDI MATIN

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers jet d'encre usagées

ARBRES, HAIES, VOIES PUBLIQUES

Le long des voies les haies préservent l'intimité de nos jardins, les arbres et arbustes structurent le paysage. Ces éléments concourent à l'agrément de notre environnement.

Cependant tout doit s'intégrer harmonieusement et, en particulier, ne pas envahir ni devenir une gêne pour la circulation.

Pour que tout fonctionne bien les riverains doivent tailler leurs haies et élaguer leurs arbres afin qu'ils ne débordent pas sur l'espace public. **Voilà la règle.**

Dans l'application il faut inévitablement apporter un peu de souplesse.

On peut admettre un dépassement modéré au moment du développement des végétaux, avant la taille annuelle.

En ce qui concerne les branches des arbres on peut laisser à la nature une certaine liberté, mais il est convenable de ménager un espace libre de 3 mètres au dessus des voies piétonnes et d'au moins 4,50 mètres au dessus de la route proprement dite. La hauteur du camion de collecte des ordures ménagères est de 4,20 mètres.

Le contexte doit être pris en compte.

Ce qui est tolérable dans certaines limites quand les largeurs disponibles le permettent, ne peut être admis lorsque le trottoir est étroit ou si des problèmes de visibilité se posent pour accéder aux voies.

La signalétique routière doit naturellement demeurer toujours parfaitement dégagée. Si par sa négligence un riverain met en cause la sécurité des usagers, sa responsabilité est directement engagée. En cas d'accident, cela pourra être lourd de conséquences.

La nature des plantes intervient.

Certaines, tels les rosiers (parfois les ronces), sont agressives. D'autres par leurs feuilles, graines ou fruits, sont salissantes, peuvent favoriser des chutes.

Les pluies du début de l'été ont entraîné une pousse généreuse !

Nous vous remercions de faire le nécessaire.

Bon automne à tous.

Bruno DANNONAY, Adjoint Délégué à l'Environnement et à la Sécurité

marchés hebdomadaires...

BEAUREPAIRE mercredi matin
PACT vendredi matin
BELLEGARDE POUSSIEU samedi matin
JARCIEU samedi matin
REVEL-TOURDAN dimanche matin (du 4 mars au 4 novembre)



La relève des compteurs d'eau débutera à partir du **10 octobre** sur la commune. Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions pour faciliter l'accès du compteur à notre agent, de dégager les protections hivernales et d'enfermer votre chien lors de son passage.

Frédéric PONTAL, responsable d'exploitation

RENTREE SCOLAIRE 2012/2013

Une nouvelle année scolaire commence à SAINT-BARTHÉLEMY avec un effectif de 125 élèves répartis en 5 classes :

- ↳ Petite et Moyenne Section Mme PAVEGLIO Laëtitia 24 élèves
ATSEM Mme BARATIER Gisèle
- ↳ Grande Section/CP Mme PEREIRA Stéphanie, 25 élèves
ATSEM Mme MOLLARD Stéphanie
- ↳ CP/CE1 Mme POUILLARD Louissette, 24 élèves
- ↳ CE2/CM1 Mme MARTIN Mélanie 26 élèves
- ↳ CM1/CM2 Mme BESSY-CHORRIER Nathanaëlle (lundi et jeudi)
et Mme Aurore MAISONNAT (mardi et vendredi) 26 élèves



Mme MARTIN Mélanie absente lors de la photo

Cette année Mme POUILLARD aura son jour de décharge le lundi. Elle rencontrera à cette occasion tout parent ayant besoin d'information.

Le personnel communal assure le service de la cantine (Mme Danièle FRANDON, Mme Stéphanie MOLLARD et Mme Valérie ANGLADE).

La garderie scolaire quant à elle, est encadrée par Mme Gisèle BARATIER.

Tout a été mis en œuvre pour un bon déroulement de l'année. Nous souhaitons à tous une année 2012/2013 fructueuse.

Brigitte GUEDENET, Adjointe en charge des affaires scolaires

PS ci-joint le règlement de la cantine scolaire 2012/2013

STOP AUX LINGETTES !!!



De plus en plus souvent, **des dysfonctionnements ou pannes des équipements d'assainissement ont pour cause la présence de lingettes jetées dans le réseau** : elles bouchent les canalisations, empêchent les pompes de refoulement de fonctionner, saturent la station d'épuration ...

Ces pannes ont pour conséquence des débordements d'eaux usées chez les riverains et vers le milieu naturel. Elles nécessitent des interventions coûteuses et donc une augmentation des coûts d'exploitation répercutés sur l'utilisateur.

Le fait que les paquets de certaines marques de lingettes indiquent les mentions « biodégradables » ou « peuvent être jetées à l'égoût » n'empêche pas les dégâts causés par leur présence dans les égouts.

Il est également interdit de jeter dans le réseau d'assainissement les serviettes jetables, protection féminines, couches pour bébés, graisses, huiles de friture, de vidange, peinture, solvants, produits chimiques, médicaments, produits phytosanitaires...

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire au 04 74 48 34 04.

CONCILIATEUR DE JUSTICE



« Depuis plusieurs années, les modes « alternatifs » de règlement des conflits se multiplient. Le recours aux juges est en effet, pour certains, trop coûteux et de surcroît, la perspective d'obtenir une décision peut s'avérer lointaine. Dans ce contexte, le rôle du conciliateur de justice se révèle précieux : écouter, comprendre, proposer une solution qui permette aux parties de sortir la tête haute du différent, la mission est d'importance.

Son terrain de prédilection? Les litiges entre voisins, les démêlés avec les opérateurs de téléphonie ou fournisseurs d'accès internet, les dettes d'argent entre particuliers, les problèmes entre locataires et propriétaires... la liste est loin d'être exhaustive.

En plus des qualités d'écoute, de compréhension et d'inventeur de solutions, le conciliateur en possède une, essentielle, celle de la proximité : un par canton, voilà que la justice se rapproche à l'heure où la mise en place de la nouvelle carte judiciaire aurait plutôt l'effet inverse !

N'oublions pas pour terminer de souligner l'approche humaine que privilégie par nature le conciliateur de justice : il n'est pas juriste, même s'il a de solides connaissances en droit, il est avant tout un « apaiseur ».

En conclusion, si le recours au juge demeure incontournable dans certaines matières, il reste que dans celle du contentieux civil, le travail (entièrement bénévole) des conciliateurs peut apporter une solution à la fois efficace et rapide. »

Françoise JOUBERT, vice-présidente du Tribunal de Grande Instance de Vienne.

POUR LE CANTON DE BEAUREPAIRE : Dominique MATHIAN permanences chaque lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Résidence le Faubourg 19 rue français BEAUREPAIRE (en face de l'ancienne Mairie) Renseignements et rendez-vous au 04 74 79 22 60



COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY

RESTAURANT SCOLAIRE

Année scolaire 2012-2013



I – FONCTIONNEMENT

a) Inscription

L'inscription préalable est obligatoire, chaque début d'année scolaire, que l'enfant déjeune régulièrement tous les jours ou non.

Cette inscription s'effectue chaque lundi matin pour la semaine suivante.

Un réajustement est possible UNIQUEMENT le jeudi.

Aucune inscription le vendredi pour le lundi.

Elle est à effectuer auprès du personnel communal à l'école.

Aucun enfant ne sera accepté au restaurant scolaire sans l'accomplissement de cette formalité.

b) Organisation

Les inscriptions se font pour l'année scolaire complète, dès la rentrée de septembre.

Pour les situations exceptionnelles, il conviendra de prendre contact avec le service de la Mairie.

En cas de surcharge des effectifs, la priorité sera donnée aux enfants dont les parents travaillent.

L'inscription implique la fabrication du repas et donc, sa facturation.

Le service propose des repas sans porc ou sans viande sur simple demande.

Les paniers repas fournis par les familles ne sont pas autorisés sauf si allergie ou intolérance alimentaire sévère spécifiée par certificat médical.

c) Absences

Toute absence doit être signalée 48 heures à l'avance au personnel communal intervenant à l'école (prestation dépendant de notre fournisseur).

Même les absences justifiées d'un certificat médical donneront lieu à facturation du 1er repas.

*Le certificat médical ou une copie devra impérativement être remis à Stéphanie MOLLARD (ATSEM classe des GS/CP) **ET** au secrétariat de Mairie le jour même.*

d) Paiement

Une facture est éditée par nos services et transmise par le Trésor Public.

Le paiement sera effectué par prélèvement automatique, tous les mois, à terme échu.

Il est donc obligatoire de joindre un relevé d'identité bancaire avec la fiche d'inscription.

A défaut, l'inscription n'est pas valable.

II- TARIF

Les tarifs sont déterminés annuellement en séance du Conseil Municipal et réévalués chaque année.

Le prix du repas, actuellement fixé par délibération du 10 juillet 2012 à 4 €, sera réévalué chaque année en fonction du tarif fournisseur au mois de septembre. Une majoration de 10% sera appliquée à ce tarif pour les enfants n'habitant pas la Commune.

La facturation d'un seul repas sur le mois n'étant pas réalisable, celui-ci sera reporté sur la prochaine facture, même si celle-ci intervient sur une autre année scolaire.

NB : pour information la cantine du mois de septembre sera prélevée le 10 novembre



III -DEVOIRS-OBLIGATIONS- DISCIPLINE

Le rôle du personnel communal est d'assurer la restauration des élèves et l'encadrement des enfants.

Le rôle des parents est d'inculquer à leurs enfants les règles élémentaires propres au bon fonctionnement de toute vie en collectivité.

Les enfants devront être respectueux et obéissants vis à vis du personnel du restaurant scolaire et du personnel d'encadrement, et se conformer scrupuleusement à toute consigne qui leur sera donnée :

- les enfants doivent se laver les mains avant de manger.*
- ils doivent manger proprement, faire l'effort de goûter aux aliments proposés, et ne pas gaspiller ou jouer avec la nourriture qui leur est servie.*
- ils devront rester assis afin de ne pas gêner le service*
- les enfants doivent observer un minimum de calme tout au long du repas.*
- tous jeux provenant de la maison sont interdits à la cantine.**

Toute détérioration du matériel mis à la disposition des enfants, imputable à un enfant par non respect des consignes, sera à la charge des parents.

Les déplacements entre l'école et le restaurant scolaire s'effectuent, à pied, sous la responsabilité du personnel communal. Dans les rangs, les enfants doivent observer les mêmes consignes de calme et d'obéissance, et ne pas retarder d'une manière ou d'une autre, le trajet Ecole/cantine.

En cas de mauvais temps, les parapluies ne sont pas autorisés pour raison de sécurité.

En cas de non-respect du présent règlement, un avertissement écrit sera adressé à la famille.

Si aucune amélioration n'intervient dans le comportement de l'enfant,

l'exclusion du restaurant scolaire pourra être décidée par la Mairie.

**Toute réclamation concernant le fonctionnement de la Cantine est à faire en Mairie
et non auprès du personnel encadrant ou ATSEM.**

IV - ACCIDENT - RESPONSABILITE - ASSURANCE

Le personnel communal n'étant pas autorisé à administrer quelque médicament que ce soit, aucun médicament ne pourra être pris par les enfants au moment du repas, même s'il y a prescription du médecin à l'exception des enfants faisant l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

Les parents sont invités à vérifier que l'assurance individuelle de l'enfant couvre bien les risques encourus lors de la fréquentation du restaurant scolaire, considérée comme activité extrascolaire (justificatif à fournir au moment de l'inscription en début d'année scolaire).

✂ ✂ COUPON À DÉTACHER ✂ ✂

ET À RENDRE AU PERSONNEL DE L'ÉCOLE AFFECTÉ À LA CANTINE OU EN MAIRIE--

REGLEMENT CANTINE

Je soussigné

de l'enfant :

déclare avoir pris connaissance de ce règlement et en avoir informé mon enfant.

**J'ai bien noté que l'inscription de mon enfant à la cantine
implique obligatoirement l'acceptation de ce règlement.**

A SAINT BARTHELEMY, le

signature des parents,

de l'enfant

que faire à la rentrée
sur ST BARTHELEMY



SCRABBLE

mardi à 14h15

Salle Tony Chabert (rdc de la mairie)

AIKIDO

Le mardi à partir de 18h45

Renseignements
au 04 75 68 89 57
ou 06 88 11 89 64



KUNG FU SHAOLIN

Art martial chinois prenant sa source au temple de shaolin

Le Kung Fu est un terme chinois qui veut dire «effort» ou «pratique morale».

LES FINALITES DU KUNG FU SONT

↳ Fortifier le caractère et les qualités morales.

↳ Un bien-être physique et mental

↳ Apprendre à se connaître

↳ Apprendre à se défendre.

Horaires cours enfants :

Le lundi de 18h00 à 19h00

Le jeudi de 18h00 à 19h00

Tarif cotisation Année 145€

Horaires cours adultes :

Le lundi de 19h00 à 20h00

Le jeudi de 19h00 à 20h00

Tarif cotisation Année : 169€ pour les étudiants
189€ pour les adultes

Informations auprès de **Corinne ROMET** au : **06.07.44.18.64.**



rentrée du Centre Social de l'Île du Battoir de BEAUREPAIRE

Le 17 septembre de 14h à 16h : LE COMPTE BANCAIRE son fonctionnement, les différents moyens de paiement.

ACCUEIL JEUNES (12/17) : Tous les mercredi de 14h à 18h à la Maison des Habitants (place du jeu de paume à Beaurepaire) : ping-pong, foot, aide aux devoirs, accès internet, jeux, baby-foot ... Tarif : Carte d'adhésion à 10€ Renseignements complémentaires : 04 74 79 07 20

Démarrage le 1er Octobre ENTR'AIDE Accompagnement éducatif à la scolarité Tarif : Carte d'adhérent familiale à 10 Euros

Tu es en CP ou CE1 Viens à la Maison des Habitants le lundi ou mardi de 16h30 à 18h

Tu es en CE1, CE2, CM1 ou CM2 Viens à Jarcieu le mardi de 16h30 à 18h avec tes parents

Tu es en CE1, CE2, CM1 ou CM2 Viens à Pact le lundi de 16h30 à 18h avec tes parents

Tu es en CP ou CE1 Viens à la Maison des Habitants le jeudi de 16h30 à 18h avec tes parents

Le mardi 18 septembre ALPHABETISATION reprise des cours tous les mardis de 14h à 16h à la Maison des Habitants

Les mardis 2 et 9 Octobre de 13h45 à 15h CYBER'ANIMATIONS apprendre à créer un livre photo

} **INSCRIPTIONS OBLIGATOIRE** auprès de
l'animatrice multimédia au 04 74 79 51 84

Les mardis 16 et 23 Octobre créer une adresse email et gérer sa messagerie

Du 15 au 19 octobre (date et horaires à définir) : visite d'une entreprise du secteur

Le 17 octobre JOURNÉE DE DÉPISTAGE GRATUITE ET ANONYME 10h à 14h au centre social de l'Île du Battoir Dépistages, SIDA hépatites, IST, Vaccinations, Bilans bucco-dentaires (*uniquement Beaurepaire*) Points infos : Droit à la santé, sexualité, cancers

Manifestation autour de la semaine bleue du 15 au 21 octobre (semaine nationale des retraités et personnes âgées) avec les seniors de la région et les enfants de l'accueil de loisirs du centre social.

Mercredi 17 Octobre à partir de 14 heures (départ à la maison des habitants) : redécouverte des lieux et de l'histoire de la ville de Beaurepaire avec échange entre les générations, petit jeu pour redécouvrir la ville, transmission d'anecdotes et de souvenirs. Goûter à l'ancienne pour finir la journée.

Mercredi 24 Octobre à partir de 14 heures (au centre social) : initiation de la généalogie. Les seniors expliqueront aux enfants la généalogie. Il sera bien sûr évoqué comment on recherche nos ancêtres, comment on crée un arbre généalogique ... Goûter à l'ancienne pour finir la journée.

Pendant les vacances scolaires le projet continue au centre social.

Les enfants accompagnés des seniors se promèneront dans Beaurepaire. A l'aide des anciennes cartes postales sélectionnées, les enfants devront prendre une photo actuelle. Elles devront être le plus ressemblantes possible à celles choisies. De nouvelles anecdotes ou histoires pourront être transmises par les seniors. Un après midi sera consacré aux choix des photos et à la rédaction des histoires et anecdotes.

Les enfants, par petits groupes, viendront au cybercentre pour créer, avec les seniors, leur arbre généalogique à l'aide de l'informatique. Selon l'envie l'enfant choisira sa trame d'arbre. Les seniors pourront eux aussi créer leur arbre généalogique.

Vendredi 9 Novembre à partir de 16h une grande fête aura lieu au centre social. Enfants, parents, seniors, partenaires seront conviés à venir goûter sous l'objectif d'un journaliste local. Une exposition, ouverte à tous, sera installée. Elle comportera des cartes postales anciennes, des nouveaux clichés des enfants et des anecdotes écrites. En présence des parents et des grands parents, les arbres généalogiques imprimés et mis sous cadre seront remis à l'enfant.

Le 19 novembre (après-midi) UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN déplacement sur VIENNE.

INFORMATIONS PRATIQUES à la Maison des Habitants Place du Jeu de Paume à Beaurepaire

(Inscription obligatoire, renseignements complémentaires au 04 74 79 51 84 ou par mail : philibertmhelene@centreilebattair.net

Personne à contacter Marie Hélène PHILIBERT



La banque alimentaire de l'Isère organise sa grande collecte annuelle
les **VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 NOVEMBRE** dans les grandes surfaces du département.
En 2011, 200 tonnes ont été récoltées. Nous comptons sur vous.

Banque alimentaire de l'Isère 4 chemin de la Maladière 38360 SASSENAGE 04 76 85 92 50

PERMANENCES SOCIALES	LIEU	DATES et HEURES	aux heures de permanences
Contrôleur MSA	19 rue Français	4 ^{ème} mercredi de 9 h à 12 h	04.74.54.71.56
ADASEA	19 rue Français	3 ^{ème} mardi de 9 h 30 à 12 h	04.74.54.71.56
PACT de l'Isère	19 rue Français	3 ^{ème} mercredi de 10 h à 12 h	04.74.54.71.56
Conciliateur de Justice	19 rue Français	Tous les lundis sur rendez-vous (en mairie)	04.74.54.76.99
Assistante sociale MSA (Mme DUMOULIN)	Maison du Conseil Général Rue de la Guillotière	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredis de 14 à 17h Uniquement sur RDV : 04.74.20.25.60.	04.37.02.26.36 fax 04.37.02.26.43
Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Maison du Conseil Général Rue de la Guillotière		04.37.02.26.36
Puéricultrice	Maison du Conseil Général Rue de la Guillotière		04.37.02.26.36
Assistentes Sociales : Mme VILLARD Mme RICHARD Mme PEYRET-MONTAGNE	Maison du Conseil Général Rue de la Guillotière		04.37.02.26.36 fax 04.37.02.26.43
Accueil du public du Centre d'Action Médico-Sociale	Maison du Conseil Général Rue de la Guillotière	Lundi de 10 h à 12 h Mardi au Vendredi de 9 h à 12 h Lundi - Mardi - Jeudi de 14 h à 17 h	04.37.02.26.36 fax 04.37.02.26.43
CPAM de VIENNE	214 avenue Charles de Gaulle	Tous les mercredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30	
CARSAT (ex CRAM - Assistante Sociale)	214 avenue Charles de Gaulle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de 9 h 12 h	
CARSAT (ex CRAM - Retraite)	214 avenue Charles de Gaulle	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis de 9 h à 12 h sans rendez-vous et 13 h 30 à 16 h 30 avec rendez-vous	08.21.10.69.10
CAF de Vienne	214 avenue Charles de Gaulle	Tous les lundis de 13 h 30 à 16 h	04.74.79.24.35
Mission Locale	Rue Chorier	Tous les jours de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h sauf les lundis matin et vendredis après midi	04.74.79.18.18
A.P.A.J.H. service accompagnement social pour handicapés			04.74.20.42.70
CONTACT - Association de prévention et de traitement de l'alcoolisme	Centre médico-psychologique 7 bis rue de la Guillotière		04.74.57.27.63



Fête des ANIMAUX

Les 6 et 7 octobre 2012 de 10h à 18h

Refuge de Brignais
Parc d'Activité des Vallières
12 rue de l'Industrie 69530 Brignais

Beaucoup de surprises!

Priorité aux adoptions!

De nombreuses animations

Nos invitées :
Samedi 6 octobre Eve Angeli
Dimanche 7 octobre Florence Arthaud

SPA Lyon et Sud-Est

Renseignements / SPA de Lyon / 04 78 38 71 71 / www.spa-lyon.asso.fr



BEAUREPAIRE 8 rue Chorier
Entre le crédit agricole et la caisse d'épargne

«LE TEMPS DE LIRE»

Mercredi 3 octobre de 8h à 18h non stop

EXPO VENTE

Peintre, écrivains, bouquinistes, numismates, sculpteur bronze, minéraux

ETAT CIVIL

le 7 août 2012 est né Alan Robert Jean REBOUILLAT



De Philippe Georges Hervé REBOUILLAT
Et Annick RACZAK
Domiciliés 1344 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents

le 31 août 2012 Monsieur Alain Joseph MARCOS est décédé dans sa 62^{ème} année



Toute notre sympathie à la famille

le 5 septembre 2012 Monsieur Georges GUILLOT dit «Jajo» est décédé dans sa 84^{ème} année



Toute notre sympathie à la famille

LE GOÛT C'EST TOUT du 15 au 21 octobre 2012
www.legout.com

Les 19 Octobre (10h à 18h) et 20 Octobre (9h à 12h) à BEAUFORT.

Charles Murgat
Pisciculteur de Père en Fils depuis 1898

« Les Pisciculteurs toqués invitent un chef à domicile »

A l'occasion de la 23^{ème} Semaine du Goût, chez Charles Murgat éleveur de truites à Beaufort en Isère, les pisciculteurs rehaussés de toques de cuisiniers reçoivent Madame Virginie Millet.

Ce « Chef à Domicile » fera découvrir au public la préparation et la dégustation de 4 recettes à base de nos poissons.

Dans le magasin de vente au détail, un panier découverte composé d'un Omble Chevalier, d'un Saumon de Fontaine, d'une truite Fario et d'une Arc en Ciel sera proposé à la vente accompagné de notre édition de cartes postales offertes pour la bonne reconnaissance des espèces.

Les visiteurs pourront participer à notre jeu concours consistant à évaluer, pour la gagner, le poids d'une grande truite évoluant dans un aquarium.

VENTE AU DETAIL En semaine de 8h à 12h et de 14h à 17h30 - Samedi matin de 8h à 12h

Charles MURGAT

36 chemin du Lavoir 38270 BEAUFORT Tél 04 74 79 18 98 Fax 04 74 79 79 94